

# Restauration à domicile

Le portage de repas peut être un service régulier ou occasionnel.

## En bref

Le portage de repas est un service assuré par les agents municipaux qui assurent un rôle de veille sociale auprès des usagers. Si nécessaire, l'équipe du portage de repas peut mettre en relation les bénéficiaires avec les travailleurs sociaux du CLIC.

## Pour qui ?

Des personnes âgées de 60 ans et plus résidant à Saint-Herblain, qui ont des difficultés à sortir, à préparer leurs repas et/ou à faire leurs courses.

## La démarche

Un accueil physique et téléphonique est assuré. Une prise de rendez-vous est possible, sur demande.

La mise en place du service a lieu sous 72 heures.

Les repas sont livrés les lundis, mardis, jeudis et vendredis. Il s'agit de repas livrés en liaison froide, à réchauffer par les bénéficiaires du service. Plusieurs types de menus sont proposés et adaptés aux régimes alimentaires spécifiques. Les prix des repas varient en fonction des revenus.

## Contacts

Direction de la solidarité - Centre communal d'action sociale CCAS - Service seniors  
Hôtel de ville  
2 rue de l'Hôtel-de-Ville  
BP 50167  
44802 Saint-Herblain cedex  
02 28 25 27 78  
[seniors@saint-herblain.fr](mailto:seniors@saint-herblain.fr) (<mailto:seniors@saint-herblain.fr>)

## Horaires

Accueil téléphonique

- lundi : 08:30-12:30, 13:30-17:30
- mardi : 08:30-12:30, 13:30-17:30
- mercredi : 08:30-12:30, 13:30-17:30
- jeudi : 08:30-12:30, 13:30-17:30
- vendredi : 08:30-12:30, 13:30-17:30